



Syndic : le droit de contrôle des copropriétaires

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- En collaboration avec **Marie Caderon, juriste spécialisée en droit des affaires**
- Dernière vérification de la fiche : 28/05/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 09/09/2016

Parce que le syndic est tenu d'administrer l'immeuble et de gérer la copropriété dans l'intérêt des copropriétaires, son activité peut (doit) être contrôlée. Par qui, comment et selon quelles modalités ?

Contrôle du syndic : le rôle du conseil syndical

Un contrôle. L'administration de l'immeuble et la gestion de la copropriété par le syndic sont contrôlées par le conseil syndical, dont c'est même l'une des tâches essentielles. Pour ce faire, il dispose d'un certain nombre de prérogatives.

Des prérogatives...

{ABONNEZ-VOUS}

Contrôle du syndic : les droits des copropriétaires

Principe. Alors que le conseil syndical peut accéder à tout moment à l'ensemble des documents comptables de la copropriété, il n'en va pas de même pour les copropriétaires : la loi ne leur accorde ce droit qu'une fois par an, pendant le délai s'écoulant entre la convocation à l'assemblée générale appelée à examiner les comptes de l'exercice écoulé et sa tenue (21 jours au minimum).

Concrètement...

{ABONNEZ-VOUS}

[BANNIERE_DROITE]